



Confédération Africaine des Organisations
Professionnelles de la Pêche Artisanale
African Confederation of Professional
Organizations for the Artisanal Fishery

Plaidoyer pour une Année Africaine de la Pêche Artisanale

Février 2015

La CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PÊCHE ARTISANALE (CAOPA), a été fondée en 2010.

Ses membres fondateurs sont les organisations professionnelles de pêche artisanale du Sénégal, de Mauritanie, de Guinée Bissau, de Guinée, du Cap Vert, de Gambie, de Sierra Leone, du Liberia, de Côte d'Ivoire, du Togo, de Tunisie, du Burkina Faso, du Bénin, du Maroc.

Afin de défendre les intérêts de ses membres à s'inscrire dans une dynamique de pêche durable, la CAOPA s'implique dans la définition des politiques pour une pêche responsable qui contribuent à la lutte contre la pauvreté mais également à une amélioration des conditions de travail des femmes et de leur implication dans la prise de décision.

La CAOPA siège à Dakar, Sénégal.

La stratégie de réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique:

Une opportunité de mettre en œuvre les directives internationales pour la pêche artisanale durable

Suite au constat de mauvaise gouvernance dans la pêche qui affecte la plupart des pays africains, la première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture a, en 2011, recommandé que les États membres de l'Union africaine examinent la possibilité de réformer leurs politiques de pêche et d'aquaculture.

La stratégie de réforme qui a été développée par la suite identifie sept objectifs essentiels pour le développement de la pêche de l'Afrique¹, y compris:

- ⇒ L'amélioration de la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques à travers la mise en place d'une bonne gouvernance. Sur ce sujet de la bonne gouvernance, il faut également noter l'engagement récent, sous l'impulsion de la Mauritanie, président actuellement l'Union africaine, à promouvoir plus de transparence dans la pêche en Afrique.
- ⇒ Le développement de la pêche artisanale durable par l'amélioration et le renforcement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'amélioration des bénéfices socio-économiques pour les communautés de pêche.

La CAOPA estime qu'aujourd'hui, pour atteindre ces objectifs, un engagement actif de l'Union africaine et de ses membres, ainsi que de toutes les parties prenantes, pour mettre en œuvre de façon participative les directives internationales visant à promouvoir une pêche artisanale durable en Afrique, est nécessaire.

C'est pourquoi la CAOPA propose que **l'Union africaine déclare l'année 2016 Année Africaine de la Pêche artisanale**, avec l'objectif de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices internationales en faveur de la pêche artisanale durable au niveau panafricain, en collaboration avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les organisations africaines représentant les hommes et les femmes qui dépendent de la pêche pour vivre.

La reconnaissance grandissante de l'importance du secteur de la pêche artisanale

¹ <http://www.africanfisheries.org/knowledge-output/policy-framework-and-reform-strategy-fisheries-and-aquaculture-africa>

La communauté internationale a montré qu'elle reconnaît de plus en plus l'importance de la pêche artisanale, notamment dans la **Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012** (Rio+20) : «*L'avenir que nous voulons*». Ce document insiste sur le rôle de la pêche artisanale comme «catalyseur du développement durable dans ce secteur». Cette déclaration des Nations unies insiste sur la nécessaire protection des droits d'accès de la pêche artisanale aux ressources et aux zones côtières dont elle dépend pour vivre.

Des dispositions similaires sont également contenues dans les **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**. Pour la FAO, 'l'application de ces directives permettrait d'affermir les conditions dans lesquelles les pêcheurs accèdent aux ressources de pêche, ce qui renforcerait chez eux le souci de protection et favoriserait une gestion durable de la ressource. En outre, ces Directives offrent un cadre pour surmonter des obstacles tels que l'analphabétisme, les problèmes de santé, le manque d'accès aux moyens d'existence traditionnels et les privations de libertés civiles et politiques, autant de facteurs qui non seulement freinent le développement, mais aussi alimentent la course au poisson et contribuent pour beaucoup à la surpêche'.

Enfin, la plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale a été obtenue par l'adoption, en Juin 2014, des **Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté**. Ces Directives cherchent à renforcer la contribution de cette pêche à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent aussi à favoriser et à améliorer le développement équitable et à améliorer la situation socioéconomique des communautés de la pêche artisanale ainsi que la gestion durable et responsable des pêches. Enfin, elles intègrent dans leur approche les risques liés au changement climatique.

Cependant, pour que ces directives deviennent des outils de changement efficaces, en particulier pour la pêche artisanale africaine, il faut que les gouvernements africains, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile s'engagent et s'investissent.

La Pêche artisanale

Un atout des pays africains face aux défis de développement durable

⇒ **Création d'emplois et lutte contre la pauvreté**

Au niveau mondial, la FAO² indique que 10% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture se trouvent en Afrique, qui est ainsi le deuxième continent, après l'Asie, en termes d'emplois offerts par ce secteur.

La vaste majorité de ces 12,3 millions de personnes vivant de la pêche en Afrique sont dans le secteur de la pêche artisanale: plus de 7,5 millions de pêcheurs³ ainsi que 2,3 millions de femmes⁴ y trouvent leur gagne-pain,- soit 9,8 millions. Ces emplois fournissent un revenu et des moyens de vie à des millions de familles en Afrique.

La pêche artisanale africaine est, de loin, le principal fournisseur d'emplois du secteur.

⇒ **Contribution aux économies des pays africains**

Une étude⁵ récente sur la valeur des pêcheries africaines estime que la contribution de la pêche au produit intérieur brut de tous les pays africains atteint 1.909.514 millions de dollars, avec une contribution de la pêche artisanale maritime et continentale qui représente plus de la moitié de ce chiffre.

La pêche artisanale stimule les économies locales, si elle est associée à des politiques de protection sociale et de promotion du bien-être des communautés côtières

⇒ **Contribution à la sécurité alimentaire**

En Afrique, pour plus de 200 millions de personnes, le poisson est une source de protéines et de nutriments essentiels (acides gras, vitamines, sels minéraux) à bas prix. La FAO estime que le poisson constitue en moyenne 22 % de la ration protéinique en Afrique subsaharienne. Cependant, dans les pays africains les plus pauvres, ce taux peut dépasser 50 %.

Dans la plupart des régions africaines, la capture et le commerce par la filière pêche artisanale offre un 'filet de sécurité alimentaire' aux populations les plus démunies.

Les femmes au centre des activités de la pêche artisanale africaine

⇒ **Les femmes professionnelles actives dans la pêche artisanale africaine sont présentes à toutes les étapes de la filière:**

- *Préfinancement et préparation des campagnes de pêche* : (achat du carburant, de la glace, de la nourriture, des médicaments, etc). Les femmes sont

² La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014, FAO 2014, <http://www.fao.org/3/a-i3720f.pdf>

³ pêche artisanale maritime et continentale

⁴ Dont plus de 90% dans les activités après capture de transformation et commercialisation

⁵ The value of African fisheries, FAO 2014, <http://www.fao.org/3/66254dd2-3778-4b4c-8989-e58107aefcad/i3917e.pdf>

impliquées dans la préparation de la campagne de pêche : ramendage des filets, etc

- *Réception du poisson*: pendant que les hommes pêchent, les femmes s'apprêtent pour recevoir les captures: nettoyage des caisses, du matériel de fumage/salage. Une fois le poisson arrivé, elles s'occupent du tri entre ce qui doit être acheminé sur le marché, ce qui doit être conservé et ce qui doit être fumé
- *Transformation*: Séchage, salage, fumage, braisage
- *Commercialisation*: Les femmes commercialisent le poisson sur les marchés locaux mais aussi régionaux africains.

⇒ **Les femmes sont le pilier de la cellule familiale des communautés de pêche artisanale africaines**

Elles ont en charge l'éducation des enfants, la gestion du ménage, la préparation des repas, etc

⇒ **Les femmes dans la pêche artisanale africaine sont organisées**

La plupart des femmes du secteur de la pêche artisanale sont mareyeuses, transformatrices, vendeuses de poissons. Elles sont organisées en coopératives, groupements d'intérêts, etc où on retrouve parfois toute la chaîne de valeur.

⇒ **Les femmes dans la pêche artisanale africaine sont représentées**

Au niveau de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA), les femmes sont représentées de façon paritaire au niveau du bureau et lors des rencontres. A l'Assemblée générale de la CAOPA de 2013, elles ont identifiés leurs priorités communes, y compris :

- Accès au crédit: Le micro crédit ne suffit pas; Les taux d'intérêt des banques sont trop élevés.
- Amélioration des conditions sanitaires pour la transformation et commercialisation
- Amélioration des politiques d'aide aux familles des communautés côtières: garde des enfants; éducation et santé des enfants ; lutte contre les violences faites aux femmes.